# 339075 - Le pauvre est-il autorisé à mandater le donateur de la zakat à percevoir sa propre zakat pour lui?

**question**

Est-il possible que je dise à quelqu'un qui veut me remettre sa petite zakat: « Je te mandate pour percevoir ta propre zakat vu qu'il m'est impossible de quitter la maison à cause du Corona virus?

**la réponse favorite**

Louange à Allah.

Il est permis au pauvre de mandater un riche à percevoir sa propre zakat et à la garder après de lui afin que la pauvre vienne la chercher quand il le voudra.

Dans son commentaire marginal sur *ar-Rawdh* (3/293), l'érudit Ibn Abdourrahman ibn Qassim écrit: «La validité d'une telle opération est soumise à la condition de la perception effective de la zakat par le pauvre car celui-ci ne peut pas la gérer avant d'en disposer. Si toutefois le pauvre mandatait le contributeur à percevoir sa propre zakat et à l'utiliser pour lui acheter un vêtement ou un bien pareil, ce serait juste. »

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Il n'est pas permis d'utiliser sa propre zakat pour acheter des objets à remettre (au bénéficiaire ) à la place de l'argent car , disent-ils, l'argent est plus utile au pauvre car il peut le gérer comme il veut, contrairement aux objets matériels dont il pourrait ne pas avoir besoin et serait amené à les vendre à perte. Toutefois , il existe une voie à utiliser quand on croit que des bénéficiaires de la zakat la dépensent dans des choses superflues. Cette voie consiste à dire au chef de famille: le père , la mère, le frère ou l'oncle paternel: j'ai détiens de la zakat… Quelles sont les choses que vous voudriez que j'achète pour vous et vous les envoyer? Il est permis d'emprunter cette voie et la zakat ainsi payée remplirait son rôle. » Extrait de *Madjmou Fatawa* Ibn Outhaymine (18/481).

Cette pratique permet au pauvre de donner mandat au contributeur  pour qu'il utilise sa zakat dans l'achat de choses au lieu de la percevoir à sa place, même si cette perception passe implicitement avant le reste sans que le donateur et le bénéficiaire l'évoquent.

Allah le sait mieux.